



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Centre-Val de Loire**

*Mission Appui à l'Autorité Environnementale*

Orléans, le 26 janvier 2023

Courriel : [maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr)

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE SAISINE DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE**

J'accuse réception de la demande d'avis de l'autorité environnementale :

- en date du 19 décembre 2022 ;
- relative au dossier à la « réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol à Hanches (28) » ;
- déposée par Monsieur le Préfet d'Eure et Loir en tant qu'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution du projet .

Cet avis sera émis dans le délai de deux mois à compter de la date de réception mentionnée ci-dessus.

À défaut, il sera réputé sans observation.

Pour le Directeur et par délégation,  
Le Chef de la Mission Appui  
à l'Autorité Environnementale





**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Centre-Val de Loire**

*Mission Appui à l'Autorité Environnementale*

Orléans, le 26 janvier 2023

Courriel : maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint l'accusé de réception de saisine de l'autorité environnementale concernant le dossier « Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol comprenant 220 tables photovoltaïques, un poste de livraison et un poste de transformation à Hanches (28) », que la Direction Départementale des Territoires m'a transmis en votre nom (cas des permis de construire instruits par la DDT) par courrier en date du 19/12/2022.

L'avis de l'autorité environnementale sera émis dans le délai de deux mois à compter de la date de réception. À défaut, il sera réputé sans observation.

Cet avis ou l'information relative à l'existence d'un avis tacite :

- vous sera communiqué(e) par courrier ;
- sera publié(e) sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire :

**<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-r93.html>**

- devra être mis(e) à la disposition du public par voie électronique sur votre site Internet et, le cas échéant, joint(e) au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation,  
Le Chef de la Mission Appui  
à l'Autorité Environnementale

Direction Départementale des Territoires d'Eure et Loir  
Monsieur Franck LOUBERT  
17 place de la République - BP 40517  
28008 CHARTRES Cedex